



Desistement maladie professionnelle

Par **francois**, le **18/06/2009** à **13:46**

Bonjour,

Après une demande de maladie professionnelle pour discopathie dégénérative avec protusion discale et refus de la cpam , j'ai exercé un recours auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité.

Juste avant ma comparution (le 12/02/2009) plusieurs médecins m'ont convaincu que je n'avais aucune chance sauf en cas d'opération j'ai donc renvoyé un formulaire de désistement que m'avait envoyé le TCI.

Or mon état s'est aggravé et j'ai dû être opéré (le 22/06/2009) pour une hernie discale. Je souhaiterais savoir si un recours est encore possible .

Merci